

CONVENTION DE STAGE

L'objet de la présente convention est de définir les conditions d'accueil dans l'entreprise du stagiaire ci-après nommé.

ARTICLE 1 : SIGNATAIRES

ENTREPRISE D'ACCUEIL

NOM :

représentée par :

en qualité de

Adresse :

Téléphone. :

Nature de l'activité de l'entreprise :

STAGIAIRE

NOM et prénom :

Date et lieu de naissance :

Adresse :

FACULTE

NOM :

représenté par :

en qualité de :

ARTICLE 2 : ETUDES ET FORMATION

Nature des études ou de la formation :

Durée :

Diplôme préparé ou qualification visée :

Niveau atteint (année de Licence, de Master...) :

ARTICLE 3 : OBJECTIFS DU STAGE

Le stage a pour but d'assurer l'application pratique des connaissances théoriques du stagiaire.

Nom, prénom et qualité du responsable du stagiaire dans la Faculté :

Nom, prénom et qualité du responsable du suivi de stage dans l'entreprise :

ARTICLE 4 : CONDITIONS DU STAGE

Le stage commencejusqu'au.....
Le stagiaire sera soumis à la discipline de l'entreprise, notamment ses horaires de travail.

Durant son stage, le stagiaire demeure sous son statut d'étudiant. Il reste sous l'autorité et la responsabilité de la Faculté.

Il est souhaitable qu'un plan de stage en rapport avec le niveau des études soit établi par le superviseur au sein de l'entreprise d'accueil afin de permettre un bon suivi de part et d'autre.

La rémunération du stage n'est pas obligatoire mais fortement souhaitable et reste à la discrétion de l'entreprise. Cette dernière pourra verser au stagiaire une gratification dont elle reste seule juge du montant, compte tenu de la conduite et du rendement de l'étudiant

ARTICLE 5 : SECRET PROFESSIONNEL

L'étudiant est soumis à l'obligation absolue de secret professionnel, en particulier, il ne pourra transmettre à aucun tiers, et sous quelque forme que ce soit, sans l'accord préalable de l'entreprise, le savoir- faire, document, résultat d'études, dossiers, logiciels, maquettes , dont il pourrait avoir connaissance à l'occasion de son séjour dans l'entreprise

ARTICLE 6: RESPONSABILITE CIVILE

Au cours de la période de stage, l'étudiant reste couvert par une police d'assurance garantissant les risques afférents à ses activités estudiantines.

ARTICLE 7 : EVALUATION DU STAGE

A l'issue du stage :

- le stagiaire est tenu de fournir à l'établissement d'enseignement un rapport de stage dont une copie est communiquée à l'entreprise d'accueil.
- le chef d'entreprise délivre à l'intéressé une attestation de stage.

SIGNATURES

Fait à :

le

cachet et signature précédée de la mention manuscrite "lue et approuvée"

L'Entreprise

La Faculté

Le Stagiaire